

La vie du village

REHABILITATION DU TERRAIN DE BOULES



Situé à l'entrée du village en face de la salle polyvalente, l'ancien terrain de boules était devenu vétuste et donc peu utilisé par les Charmillats. Afin de faire revivre ce bel espace public de notre commune, le Conseil Municipal a décidé de le réaménager avec l'aide de l'Entente des six communes de la plaine Sud du Val de Saône. Quelques arbres ont déjà été abattus afin de redéfinir l'emplacement du terrain de boules qui sera entièrement réaménagé. Les agents communaux de la Charmée ainsi que ceux de Sevrey, Varennes le Grand, Saint Loup de Varennes, Lux et Marnay participeront à cette opération de mutualisation qui se déroulera du mois d'avril au mois de juin. Les habitants pourront donc profiter d'un mini terrain de basket sous le panneau déjà existant, d'un terrain de pétanque stabilisé et délimité par des traverses, ainsi que d'un barbecue et de tables de pique nique. Le kiosque ainsi que l'abri de buvette seront eux aussi rénovés. Nous espérons que ce sera l'occasion de redécouvrir et profiter en famille de ce bel espace champêtre et ludique à l'approche de l'été.



Laurence GENELOT

TRAVAUX DE VOIRIE

Durant le mois de mars 2017, vous avez pu assister à la réfection du réseau d'assainissement et des eaux pluviales de la rue du Bourg. Les canalisations en béton et amiante ont été remplacées par d'autres canalisations en matériaux plastiques. Cette réfection des réseaux vient compléter celle déjà réalisée rue du Château et devant la mairie dans le cadre de l'opération Cœur de Village. Ces travaux financés par le Grand Chalon ont été réalisés par l'entreprise DBTP. La réfection de la chaussée ainsi que la pause de trottoirs s'effectueront dans ce tronçon au cours du 1er semestre 2018.

Laurence GENELOT

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



En 2016, comme tous les ans, notre commune a participé au concours des «Villes et villages fleuris». Le jury départemental nous a attribué le 12ème prix pour les communes de 501 à 1 000 habitants. C'est une belle satisfaction pour les bénévoles de la commission fleurissement. Les 202 euros alloués pour ce prix, vont permettre de participer aux frais (achat de fleurs, terreau et menus travaux). En 2016, le massif à côté du cimetière,



a été matérialisé par une bordure en bois. Cette année, le muret en pierre du massif au pied du calvaire rue du bourg a été refait par les employés communaux Johann et Etienne.

La commune et tous les membres de la commission fleurissement, ont à cœur, chaque année de faire au mieux pour fleurir notre village. Rendez-vous est donné le 13 mai matin aux ateliers municipaux, pour la plantation de cette année. Les idées et les bonnes volontés sont les bienvenues alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour partager ce moment de convivialité.

Chantal BRALLET

CARTE D'IDENTITE : NOUVEAU DISPOSITIF

Les démarches pour obtenir la carte d'identité changent. Désormais, les cartes d'identité ne seront plus délivrées par notre mairie mais seulement par celles équipées d'un centre de traitement numérique et ce, quelle que soit la commune de résidence du demandeur. Les habitants de La Charmée devront donc faire leur demande auprès des communes suivantes : Buxy – Chalon/Saône et Chatenoy-le-Royal pour les plus proches et sur rendez-vous. Ce nouveau dispositif permet de recueillir les empreintes digitales. Il est mis en place principalement pour lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité. La procédure, quant à elle, reste inchangée. Les usagers devront fournir les documents nécessaires à la délivrance de la carte d'identité. Toutefois, pour faciliter la démarche, il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne via l'adresse suivante : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Pour les personnes souhaitant de l'aide, le Secrétariat de Mairie se tient à votre disposition pendant les heures d'ouverture au public.

Florence AUBERTIN

La vie du village

RECENSEMENT MILITAIRE JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Depuis janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire avec la possibilité de régulariser la situation jusqu'au 25^{ème} anniversaire. Une attestation de recensement sera remise. Aucun duplicata ne sera fourni, pensez à faire des photocopies. Les données issues du recensement permettront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Suite à ce recensement, le jeune devra effectuer une journée défense et citoyenneté (JDC). 45 jours avant la date proposée, il recevra l'ordre de convocation sur lequel figurent des renseignements pratiques et le détail de la journée. Si la date ne convient pas, il disposera de 15 jours pour contacter le centre du service national. Le jour de la JDC il doit obligatoirement présenter une pièce officielle d'identité avec photographie. S'il ne se présente pas, aucun certificat de participation ne lui sera délivré. Le certificat est obligatoire pour passer des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP...). La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. En fin de journée, un certificat de participation est remis.

Le secrétariat de Mairie

La vie associative

VOS PROCHAINES SORTIES

Les associations de La Charmée sont toujours très actives. Elles participent à l'animation du village et de nombreuses manifestations vous seront proposées dans les mois à venir.

Le samedi 13 mai, vous pourrez compléter le fleurissement de votre maison en venant, devant la salle des fêtes, rendre visite à l'association Les Charmilles qui organise sa traditionnelle vente de fleurs. Les bénéfices réalisés profitent aux enfants de l'école (friandises à Noël, participation aux voyages entre autres...).

L'association du don du sang organisera d'ici septembre, 2 collectes. La première le mercredi 31 mai et la seconde le mercredi 9 août. Pour les enfants, une garderie est organisée et pour les donneurs, une collation très goûteuse vous sera proposée. Prenez le temps de participer à ce geste citoyen qui peut sauver des vies.

C'est à la brocante que vous pourrez venir le dimanche 25 juin, en tant qu'exposant si vous souhaitez faire un peu de vide dans vos greniers ou en simple visiteur, l'occasion de réaliser de bonnes affaires. Cette manifestation est organisée par La Charmillate qui œuvre pour nos séniors. Le dimanche midi, un repas sera proposé pour une somme modique et dans une bonne ambiance.

Avec l'arrivée de l'été, c'est aussi le moment des concours de pétanque. L'ACCA (association des chasseurs qui agit pour l'équilibre de la faune) organise son concours de pétanque le samedi 3 juin, puis ce sera au tour de La Charmillate le samedi 8 juillet. C'est le samedi 9 septembre, que vous pourrez participer au dernier concours de l'année, organisé par le CCAS dont une partie des bénéfices est reversée à la coopérative scolaire. Pour rappel, le CCAS a pour vocation de venir en aide aux personnes en situation de précarité. Il offre, soit un colis de fin d'année aux séniors, soit le repas organisé pour eux par La Charmillate. Votre participation à ces différentes manifestations n'est pas anodine, elle contribue au bien être des habitants de la commune, vous permet de faire des connaissances, c'est pourquoi nous espérons vous y voir nombreux.

Chantal BRALLET

ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons que les bacs doivent être sortis au plus tôt la veille du jour de passage du camion d'enlèvement, rentrés le soir et ne pas rester constamment le long de la voie publique.

Au-delà de la pollution visuelle n'oubliez pas non plus que la présence intempestive de vos poubelles constitue un obstacle contraignant les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite à emprunter la chaussée pour les contourner. Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun ! Un petit geste pour un meilleur vivre ensemble.

RAPPELS DES BONS USAGES

Pour un bon voisinage, voici un rappel de quelques bons usages.

Les feux (branchages, herbes...) sont interdits. Vous disposez des déchetterie du Grand Chalon.

Pour les travaux de jardinage, bricolage, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore, merci de respecter les horaires suivants :

En semaine : de 8h à 12h et de 14h à 19h

Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h